DEMANDE D'ADHÉSION à la SWISS KARATEDO UNION

Membre de la Swiss Karate Federation (SKF)

I. Club / Ecole de Karaté		
Nom:		
Adresse: • Adresse pour l'envoi des licences si différente:		
Téléphone:		
Site internet:		
E-Mail:		
Date de fondation:		
Style de Karaté:	☐ Goju Ryu ☐ Shito Ryu ☐ Shorin Ryu	☐ Shotokan Ryu ☐ Wado Ryu ☐ Autre:
Nombre de membres:	Adultes (+18):	Enfants (-18):

II. Présidence ou propriétaire	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Mobile:	
E-Mail:	
Grade:	

III. Direction du Dojo (si différent)	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Mobile:	
E-Mail:	
Grade:	

IV. Atteste

Le/la requérante a lu, pris connaissance et accepte les statuts de la SWISS KARATEDO UNION (SKU), not. art. 7 des statuts.

V. REMARQUES (optionnel)

Documents à fournir avec la demande d'adhésion:

- Statuts (pour les Clubs) et règlement technique
- Documents pour la direction du Dojo:
  - Copie d'une pièce d'identité
  - Copie du diplôme Dan

La demande d'adhésion et tous les documents sont à envoyer au secrétariat de la SKU (secretariat@karateunion.ch).

Avec sa signature, le/la requérant/e confirme avoir complété ce formulaire conformément à la vérité.

Lieur/Date : _____ Signature: _____

Remarque : Le nouveau club peut être admis provisoirement pour une période d'un an. Pendant cette période, il jouit de tous les droits et devoirs des membres à l'exception du droit de vote et d'éligibilité (art. 12 ch. 2). L'Assemblée générale prend une décision finale sur l'issue d'une demande d'adhésion dans les 12 mois suivant sa réception. L'admission requiert la majorité des trois quarts des voix représentées à l'Assemblée Générale.